



Programme d'engagement envers les clients

Programme de garantie
pour pneus de remplacement
de voitures de tourisme et camionnettes

Effectif à partir de Juillet 2018



Avis

Enregistrez vos pneus Hankook à **Hankooktire.com** et remplissez puis envoyez le Certificat d'usure des pneus à la fin de ce document au bureau régional de Hankook

Programme d'engagement envers les clients

Nous vous remercions d'avoir choisi des produits Hankook. Nous sommes déterminés à vous offrir une expérience agréable qui garantit votre sécurité. Par conséquent, nous avons mis au point un nouveau programme d'engagement envers les clients pour mieux vous servir! Nous sommes tellement persuadés que vous apprécierez vos pneus Hankook neufs tout au long de leur vie que nous avons prolongé notre programme de garantie. Votre nouvel achat admissible vous permet désormais de profiter d'une couverture offerte dans le cadre des modalités du programme d'engagement envers les clients de Hankook.

Le programme d'engagement envers les clients de Hankook comprend :

- La garantie limitée
- La garantie contre les avaries routières
- La garantie de kilométrage contre l'usure
- Un essai gratuit de 30 jours

Garantie limitée*

Avec tout achat de produits Hankook, nous offrons une garantie limitée de 6 ans à compter de la date d'achat ou de 6 ans à compter de la date de fabrication.

Garantie contre les avaries routières*

Les pneus admissibles usés moins de 1,6 mm (2/32 po) et dans la première année de la date d'achat seront remplacés gratuitement.

Garantie de kilométrage contre l'usure*

Si un pneu admissible s'use jusqu'au dernier 1,6 mm (2/32 po) dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien avant l'échéance de la garantie de kilométrage, Hankook compensera le manque d'utilisation par une remise pour l'achat d'un pneu neuf de dimension et de type identiques, au prorata du kilométrage sous garantie.

Essai gratuit de 30 jours*

Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas entièrement satisfait d'un produit acheté, retournez les pneus (avec preuve d'achat) au revendeur d'origine dans les 30 jours pour obtenir un jeu de pneus Hankook neufs. Hankook en assumera les frais de montage et d'équilibrage.

(*) Des exclusions et limitations peuvent s'appliquer

Table des matières

I. Garantie limitée	5
A. Modalités de la garantie	5
B. Objets et durées de la garantie	5
C. Éléments non couverts par la garantie	5
D. Obligation générale du propriétaire	6
E. Garantie contre les avaries routières	6
F. Garantie de kilométrage contre l'usure	7
G. Programme d'essai gratuit de 30 jours de Hankook	8
Conditions et limites :	8
H. Avis de non-responsabilité	9
II. Consignes de sécurité importantes	10
A. Pression de gonflage de pneus	10
Sous-gonflage	10
Gonflage correct	10
Vérification régulière de la pression de gonflage	11
Système de surveillance de la pression des pneus	11
B. Cote de vitesse	11
C. Indice de charge	12
Vérification de l'état des pneus	12
D. Dommages aux pneus	13
E. Réparation de pneus	13
F. Recommandation pour le montage	13
Précautions pour le montage	14
G. Risque de capotage de VUS, camionnettes et camions	14
H. Monte mixte	15
I. Durée de vie utile d'un pneu	15
J. Recommandations générales	16
K. Enregistrement des pneus	17
L. Permutation des pneus	17
M. Réglage de la géométrie	17
N. Contrôle du véhicule lors d'une crevaison d'un pneu	19
O. Patinage des pneus	19
P. Conduite en hiver	19
Q. Entreposage des pneus	20
R. Informations complémentaires ou service à la clientèle	20
S. Registre de permutation des pneus	20
T. Certificat d'usure des pneus	20

Garantie limitée

CONDITIONS GÉNÉRALES DE HANKOOK TIRE

MODALITÉS DE LA GARANTIE

Cette garantie limitée s'applique à l'acheteur original d'un pneu neuf fabriqué par HANKOOK Tire Co. Ltd. qui porte un numéro d'identification prescrit par le ministère des Transports. Les pneus admissibles doivent être utilisés sur le véhicule sur lequel ils ont été posés initialement, conformément à la recommandation de Hankook ou du constructeur du véhicule. Cette garantie est valable si toutes les conditions suivantes sont satisfaites :

- Le pneu a été acheté après le 1er janvier 2018.
- La dimension, l'indice de charge et la cote de vitesse du pneu sont égaux ou supérieurs à ceux recommandés par le constructeur du véhicule.
- Le pneu n'est pas devenu inutilisable en raison d'un état indiqué sous la rubrique ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA GARANTIE.
- La date de fabrication ou la date d'achat du pneu est inférieure à 6 ans, selon la date la plus avantageuse pour le client.

OBJETS ET DURÉE DE LA GARANTIE

Si un pneu couvert par cette garantie limitée devenait inutilisable au cours de la vie utile de sa bande de roulement (profondeur de sculpture restante de plus de 1,6 mm - 2/32 po) en raison d'un défaut de fabrication ou de matériau, Hankook accordera un crédit dans les situations suivantes :

1. Pendant le premier 1,6 mm (2/32 po) de la bande de roulement d'origine et la première année de la date d'achat : Le pneu sera remplacé gratuitement par un pneu neuf Hankook de caractéristiques comparables, y compris les frais de montage et d'équilibrage. Le propriétaire doit payer les taxes applicables sur le pneu neuf, ainsi que les autres frais associés au remplacement du pneu.
2. Après le premier 1,6 mm (2/32 po) de la bande de roulement d'origine ou après la première année de la date d'achat, selon la première éventualité : Le montant du crédit sera déterminé en multipliant le prix rajusté prédéterminé du pneu (hors taxes).

ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas les pneus sujets aux conditions suivantes :

- Achat à l'extérieur du Canada.
- Dégradation intentionnelle / collision / destruction / incendie.
- Conduite avec un pneu crevé, ou gonflé / dégonflé de façon excessive.
- Avaries routières, notamment, mais pas exclusivement, crevaisson, coupure, éclatement dû à un choc, perforation due à des pierres, éraflure excessive, bosse, accroc, collision.
- Usure prématurée ou irrégulière en raison d'un problème mécanique du véhicule.

- Problèmes dus notamment, mais pas exclusivement, à un montage ou un démontage incorrect, un sous-gonflage, une dimension incorrecte de pneu, une réparation mal effectuée, un défaut du véhicule, une utilisation inappropriée.
- Fissuration due à l'ozone ou aux conditions météorologiques sur des pneus dont la date de fabrication dépasse quatre (4) ans.
- Plaintes liées au confort de conduite (vibrations, bruits) après une usure de 1,6 mm (2/32 po) de la bande de roulement ou après la première année de la date d'achat, selon la première éventualité.
- Profondeur de sculpture moins de 2/32 po.
- Numéro de série effacé ou découpé.
- Courses et utilisation hors route ou inappropriée.
- Perte de temps ou d'utilisation, inconvénients ou dommages indirects ou accessoires.
- Utilisation à des fins commerciales, sauf pour les pneus de camion et d'autobus.
- Remarque : Les dommages indirects mentionnés ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous conformément aux règles de prescription canadiennes.

OBLIGATION GÉNÉRALE DU PROPRIÉTAIRE

Pour avoir droit au programme de garantie limitée de HANKOOK, le propriétaire doit respecter les conditions suivantes :

- Présenter le pneu à un revendeur agréé Hankook au Canada.
- Envoyer ou présenter une copie de la facture d'achat originale.
- Remplir et signer un formulaire de réclamation Hankook, disponible auprès des revendeurs agréés.
- Pour profiter de la garantie de kilométrage, vous devez présenter un registre prouvant que la permutation des pneus a été effectuée à chaque 10 000 km.
- Si le propriétaire du pneu ne l'entretient pas de façon appropriée en négligeant, entre autres, d'observer les consignes de sécurité, de maintenir la pression de gonflage correcte, et d'assurer le réglage de la géométrie et la permutation des pneus, la performance ou la vie utile des pneus ne peut pas être atteinte et votre sécurité ne peut pas être assurée.

GARANTIE CONTRE LES AVARIES ROUTIÈRES

Dans le cas où un pneu devient inutilisable en raison d'une avarie routière non réparable, il doit satisfaire les conditions suivantes :

- Le pneu doit figurer dans la liste des produits admissibles pour la garantie contre les avaries routières
- L'usure de la bande de roulement ne doit pas être supérieure à 1,6 mm (2/32 po)
- La date d'achat du pneu ne doit pas dépasser un an. Les pneus admissibles seront remplacés gratuitement par des pneus Hankook de caractéristiques comparables. La procédure d'ajustement est prescrite dans la section Obligation générale du propriétaire.

Les frais de montage, d'équilibrage et autres frais ou taxes ne sont pas compris. Les gammes de produits admissibles pour la garantie contre les avaries routières sont les suivantes :

- **VENTUS:** V12 evo², S1 Noble², V2 Concept², V4 ES, V12 evo, AS
- **KINERGY:** GT, PT, ST
- **OPTIMO:** H727, H725, H426
- **DYNAPRO:** HP2, AT-M (P-métrique), HT (P-métrique)
- **WINTER:** i*cept evo², i*cept evo² SUV, i*cept iZ²

*Exclusion :

- A. Cette garantie ne s'applique pas aux pneus d'origine (première monte).
- B. Les crevaisons réparables ne sont pas couvertes par cette garantie.

GARANTIE DE KILOMÉTRAGE CONTRE L'USURE

Hankook offre une garantie de kilométrage très concurrentielle contre l'usure selon le tableau suivant :

KILOMÉTRAGE*	NOM DE SCULPTURE	CODE DE SCULPTURE
160 000	Optimo H727	H727
145 000	Kinergy PT	H737
130 000	Optimo H725	H725
120 000	Optimo H724	H724
115 000	Kinergy ST	H735
	Kinergy GT	H436
	Dynapro HT	RH12 (P-métrique)
110 000	Dynapro HP2	RA33
	Ventus AS	RH07
95 000	Optimo H426	H426
80 000	Ventus S1 noble ^{2*}	H452
	Optimo H431	H431
	Kinergy 4S	H740
	Optimo H725A	H725A
	Ventus V4 ES	H105
	Dynapro AT-M	RF10 (P-métrique)
	Dynapro AT	RF08 (P-métrique)
	Dynapro AS	RH03 (P-métrique)
70 000	Ventus V2 concept ²	H457
65 000	Dynapro HT	RH12 (LT-métrique)
	Dynapro AS	RH03 (LT-métrique)
	Winter i*cept iZ ²	W616
50 000	Winter i*cept evo ²	W320
	Winter i*cept evo ² SUV	W320A

*Ventus S1 Noble²: Série 40 et supérieure uniquement (ne s'applique pas aux séries 35 ou inférieures).

1. Si le pneu admissible susmentionné s'use (jusqu'au dernier 1,6 mm - 2/32 po - de sa profondeur) avant l'échéance de la garantie de kilométrage et que le pneu a été utilisé dans des conditions normales, Hankook compensera le manque d'utilisation par une remise pour l'achat d'un pneu neuf de dimension et de type identiques, au prorata du kilométrage sous garantie.
2. Le montant de la compensation pour le remplacement sera calculé de la façon suivante : le pourcentage du kilométrage non utilisé sous la garantie, multiplié par le prix rajusté prédéterminé du pneu au moment et à l'endroit du rajustement.
3. Pour profiter de cette garantie, le propriétaire doit envoyer la carte de garantie comportant les détails d'achat et de véhicule dans les 30 jours à compter de la date d'achat. (La carte de garantie doit être envoyée à Hankook Tire Canada Corp.)
4. Pour faire une réclamation, le registre de permutation des pneus doit être présenté en même temps que le pneu en question. (La carte de garantie doit être envoyée à Hankook Tire Canada Corp.)
5. Pour les véhicules dont la dimension des pneus est différente sur les essieux avant et arrière, Hankook couvre la moitié du kilométrage garanti si l'utilisateur final ne peut permuter les pneus au moins une fois tous les 10 000 km.
6. Cette garantie ne s'applique pas aux pneus d'origine (première monte).

PROGRAMME D'ESSAI GRATUIT DE 30 JOURS DE HANKOOK

Hankook offre un essai gratuit de 30 jours pour les pneus admissibles suivants :

- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| • Ventus V12 evo ² | K120 |
| • Ventus S1 Noble ² | H452 |
| • Ventus V2 Concept ² | H457 |
| • Kinergy GT | H436 |
| • Kinergy PT | H737 |
| • Kinergy ST | H735 |
| • Dynapro HP2 | RA33 |
| • Dynapro AT-m | RF10 (P-métrique) |
| • Dynapro HT | RH12 (P-métrique) |

Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas entièrement satisfait de votre achat, il vous suffit d'apporter la preuve d'achat au revendeur dans les 30 jours pour un jeu de pneus Hankook neufs. Le reste, on s'en occupe.

Conditions et limites :

- L'essai gratuit de 30 jours ne s'applique qu'à l'achat de 4 à 6 pneus par véhicule (les achats de 1 à 3 pneus ne sont pas admissibles).
- Le client peut échanger 1 à 4 pneus du jeu contre un nombre équivalent du même pneu ou un pneu Hankook différent.
- Les coûts de montage et d'équilibrage sont inclus. (Corps de valve en sus).

- Les pneus ne doivent comporter aucun dommage dû à une mauvaise utilisation, une avarie routière, un problème mécanique et (ou) une usure résultant d'une course.
- Le pneu de remplacement doit être installé sur le véhicule d'origine.
- L'essai gratuit de 30 jours ne concerne que l'achat original. Le jeu de pneus de remplacement pendant la période d'essai initial n'est pas couvert par le programme d'essai gratuit de 30 jours.
- L'acheteur original doit présenter une preuve d'achat.
- Le remplacement doit être effectué chez le revendeur où les pneus ont été achetés.
- Si les pneus de remplacement sont plus chers, la différence est assumée par le client (y compris la taxe de vente). Si les pneus de remplacement sont moins chers, la différence sera remboursée au client.
- Le client acquitte toutes les taxes applicables.
- Pour toute question, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de Hankook au 905-463-9802 - option 9

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Cette garantie, ou toute garantie indiquée ou désignée dans ce document, est exclusive et remplace toute autre garantie quant à la qualité des pneus Hankook, qu'elle soit explicite ou implicite, et les dispositions expressément prévues aux présentes constituent le seul recours du client en cas de violation de la garantie. Toute garantie relative à la qualité marchande ou à l'adéquation à un usage particulier, le cas échéant, a une durée limitée à la période de validité de ladite garantie limitée.

Consignes de sécurité importantes

Pour votre sécurité et pour éviter toute blessure grave, voire la mort, il faut à tout moment respecter les consignes de sécurité et d'entretien suivantes.

POINTS DE SÉCURITÉ IMPORTANTS À VÉRIFIER :

- Vérifiez périodiquement la pression des pneus.
- Vérifiez si le pneu présente une usure inégale de la bande de roulement, des fissures, des bosses ou tout signe de corps étranger ou de chocs.
- N'oubliez pas de vérifier l'indice de charge et la cote de vitesse des pneus.
- Vérifiez l'état de vos pneus. Les pneus doivent être remplacés lorsque la profondeur de la bande de roulement atteint 1,6 mm (2/32 po).
- Ne surchargez jamais votre véhicule, vérifiez la capacité de charge des pneus ou le manuel du propriétaire du véhicule pour la charge maximale recommandée.

PRESSIION DE GONFLAGE DE PNEUS

⚠ AVERTISSEMENT Le sous-gonflage augmente la résistance au roulement, ce qui réduit la durée de vie utile de la bande de roulement et augmente la consommation de carburant. Cela peut également entraîner l'éclatement brusque du pneu. Lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'air, les flancs d'un pneu se plient et fléchissent trop. Cela génère de la chaleur, ce qui peut entraîner de graves dégâts. Conduire un véhicule dont un seul pneu est sous-gonflé de 56 kPa (8 psi) peut réduire la durée de vie du pneu de 15 000 km et augmenter la consommation de carburant de 4 %. Selon une étude récente de Transports Canada, environ 70 % des véhicules sur les routes canadiennes ont au moins un pneu qui est surgonflé ou sous-gonflé de plus de 10 %. En fait, 23 % de tous les véhicules ayant fait l'objet de l'enquête avaient au moins un pneu sous-gonflé de 20 %.

Le sous-gonflage est l'ennemi numéro un d'un pneu. Conduire sur une autoroute avec des pneus sous-gonflés ou surchargés durant les jours chauds d'été augmente grandement les risques d'un éclatement.

- Assurez-vous de mesurer la pression de gonflage de vos pneus, y compris votre pneu de secours, au moins une fois par mois. Profitez de l'occasion pour vérifier que chaque pneu est solidement fixé au véhicule.
- Ne surchargez pas votre véhicule.

Le gonflage correct est spécifié par le fabricant du véhicule et indiqué sur une plaquette à l'intérieur de la porte, sur le montant de la porte, dans la boîte à gants ou sur le clapet du réservoir de carburant. Les spécifications sont généralement aussi indiquées dans le manuel du propriétaire. Pour les pneus de remplacement de dimension plus importante, consultez votre revendeur local ou le fabricant de pneus. Les informations sur le gonflage correct ne sont PAS imprimées sur le flanc du pneu. La pression de gonflage indiquée sur le flanc du pneu est la pression de gonflage maximale pour ce pneu.

Vérification régulière de la pression de gonflage

La pression de gonflage des pneus doit être vérifiée au moins une fois par mois et avant chaque long voyage. La pression d'air des pneus doit être vérifiée à froid, de préférence le matin, avant de conduire. Vérifiez toujours visuellement si des clous ou d'autres objets pouvant causer une fuite d'air sont logés dans la bande de roulement. Ne laissez jamais échapper l'air de la valve lorsque les pneus sont chauds. Le gonflage excessif doit également être évité, car il peut provoquer l'usure inégale du centre de la bande de roulement et rendre le pneu plus vulnérable aux avaries routières.

Système de surveillance de la pression des pneus

Tous les véhicules de tourisme, VUS et camionnettes neufs fabriqués depuis (indiquer l'année du modèle) doivent être équipés d'un système de surveillance de la pression des pneus. Ce système avertit le conducteur lorsque la pression du pneu descend à moins de 75 % (24 PSI si la pression de gonflage recommandée est de 32 PSI). Cet avertissement peut être trop tard pour éviter des dégâts aux pneus en cas de sous-gonflage. Le système de surveillance de la pression des pneus NE remplace PAS les vérifications mensuelles à l'aide d'un manomètre pour pneus.

COTE DE VITESSE

⚠️ AVERTISSEMENT Il est recommandé que la cote de vitesse des pneus de remplacement soit égale ou supérieure à la cote de vitesse des pneus d'origine. Si l'on choisit un pneu à une cote de vitesse inférieure, la vitesse maximale du véhicule se limitera à la vitesse inférieure sélectionnée. Le client doit en être avisé et la tenue de route du véhicule pourrait en souffrir. Lorsque vous remplacez des pneus, consultez la plaquette ou le manuel du propriétaire pour connaître la dimension et la cote de vitesse correctes. La cote de vitesse des pneus de remplacement doit être égale ou supérieure à la cote de vitesse des pneus remplacés pour maintenir la vitesse maximale du véhicule. La cote de vitesse d'un pneu ne signifie pas que le véhicule peut être conduit en toute sécurité à la cote de vitesse maximum indiquée sur le pneu. Une conduite dangereuse ou illégale du véhicule peut entraîner des blessures graves, voire la mort. Les symboles de vitesse de Hankook sont vérifiés et respectent les exigences des essais réglementaires effectués en laboratoire conformément à la norme ECE-R30,54.

Conseil économique européen : procédure d'essai de performance charge / vitesse des pneus). Le sens de ces symboles ne s'applique pas aux pneus réparés.

Catégorie	Débit maximal	
G	90 km/h	55 mph
J	100 km/h	62 mph
K	110 km/h	68 mph
L	120 km/h	74 mph
M	130 km/h	80 mph
N	140 km/h	87 mph
P	150 km/h	93 mph
Q	160 km/h	99 mph

Le symbole de vitesse peut être indiqué sur le pneu, par exemple : P205/60R15 90 (H)

Catégorie	Débit maximal	
R	170 km/h	105 mph
S	180 km/h	112 mph
T	190 km/h	118 mph
U	200 km/h	124 mph
H	210 km/h	130 mph
V	240 km/h	149 mph
W	270 km/h	168 mph
Y	300 km/h	186 mph

INDICE DE CHARGE

La capacité de charge du pneu de remplacement doit toujours être égale ou supérieure à celle du pneu d'origine. Les pneus qui supportent une charge dépassant le maximum admissible peuvent générer de la chaleur ce qui peut causer une perte soudaine de pression.

TIRE AND LOADING INFORMATION RENSEIGNEMENTS SUR LES PNEUS ET LE CHARGEMENT			
SEATING CAPACITY NOMBRE DE PLACES		TOTAL 5	FRONT 2 REAR 3 AVANT ARRIÈRE
The combined weight of occupants and cargo should never exceed xxx kg or xxx lbs.* Le poids total des occupants et du chargement ne doit jamais dépasser xxx kg ou xxx lb.*			
TIRE PNEU	SIZE DIMENSIONS	COLD TIRE PRESSURE PRESSION DES PNEUS À FROID	SEE OWNER'S MANUAL FOR ADDITIONAL INFORMATION VOIR LE MANUEL DE L'USAGER POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS
FRONT AVANT	P195/70R14	200 kPa, 29 psi	00000
REAR ARRIÈRE	P195/70R14	200 kPa, 29 psi	
SPARE DE SECOURS	T125/70D15	420 kPa, 60 psi	

VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DES PNEUS

Les pneus sont dotés de six indicateurs de bande de roulement intégrés qui vous préviennent lorsqu'il est temps de remplacer vos pneus. Il s'agit de nervures surélevées de 1,6 mm (2/32 po) réparties sur la circonférence, au fond des rainures de la bande de roulement. Quand l'épaisseur de la bande de roulement devient égale à la hauteur de ces nervures, il faut immédiatement remplacer les pneus.

DOMMAGES AUX PNEUS

Vérifiez fréquemment si vos pneus présentent une usure inégale, des éraflures, des bosses, des détachements, des coupures, des accrocs et d'autres dommages dus aux avaries routières. Vos pneus pourraient avoir subi des dommages internes dus à des chocs sans qu'ils soient visibles de l'extérieur. Si vous avez le moindre doute que votre pneu ait été endommagé dans un nid-de-poule, en heurtant une bordure de trottoir ou par des

débris sur la route, il faut démonter le pneu de la roue pour le faire inspecter par une personne qualifiée (p. ex., un revendeur agréé Hankook). Une usure inégale peut entraîner des dommages internes ou un détachement.

RÉPARATION DE PNEUS

▲ AVERTISSEMENT Les réparations de pneus ne doivent être effectuées que par un professionnel qualifié. Des réparations mal effectuées présentent un danger et risquent de provoquer l'affaissement ou l'éclatement du pneu.

Les réparations de pneus doivent être effectuées conformément aux directives établies de l'Association canadienne du pneu et du caoutchouc. La garantie Hankook ne couvre aucune réparation ou inspection.

1. Le pneu doit être démonté de sa jante pour inspection et réparation.
2. Les réparations ne doivent être effectuées que sur la bande de roulement (zone de réparation de la crevaison). Aucune réparation ne devrait être faite sur l'épaulement.
3. Le diamètre de la perforation doit être égal ou inférieur à 6 mm ($\frac{1}{4}$ po).
4. La combinaison de mèche et d'emplâtre est la seule méthode de réparation appropriée. Les réparations ne peuvent pas être réalisées les unes sur les autres.
5. Ne corrigez jamais une réparation existante mal effectuée et ne réparez jamais un pneu usé jusqu'au dernier 1,6 mm (2/32 po).



RECOMMANDATION POUR LE MONTAGE

Le montage et le gonflage des pneus peuvent être dangereux et doivent être effectués uniquement par des personnes ayant reçu une formation spéciale et utilisant des outils et procédures appropriés. Suivez toujours la procédure de montage de l'Association canadienne du pneu et du caoutchouc. L'explosion du pneu résultant d'un montage incorrect sur la jante peut causer des blessures graves ou mortelles. Le diamètre de talon du pneu doit toujours correspondre au diamètre de la jante sur laquelle il est monté. Lors du gonflage ou du démontage des pneus de véhicules récréatifs, il faut absolument utiliser des cages de protection approuvées par l'OSHA. Il ne faut jamais se tenir

debout sur l'appareil, se pencher là-dessus ou s'y mettre en travers pendant le gonflage des pneus.

Précautions pour le montage

Il est extrêmement dangereux de tenter de monter sur une jante un pneu dont le diamètre de talon ne correspond pas au diamètre de la jante. Quand vous devez remplacer un pneu, choisissez toujours un modèle ayant exactement le même diamètre et le même marquage de lettres. Par exemple, un pneu de 16 po est monté sur une jante de 16 po. Ne montez jamais un pneu de 16 po de diamètre sur une jante de 16,5 po. Bien qu'il soit possible de faire passer un pneu de 16 po de diamètre sur le rebord ou la joue d'une jante de 16,5 po, il sera impossible de suffisamment gonfler le pneu pour le positionner contre la joue de la jante. Si vous gonflez le pneu pour tenter de positionner le talon, celui-ci risque de se rompre avec une force explosive pouvant provoquer des blessures graves ou mortelles. Les jantes de différents diamètres et profils ne peuvent pas être échangées. Les schémas en haut à droite illustrent la différence entre deux jantes de profils et diamètres différents.

UNE DÉFAILLANCE DE PNEU DUE À UN SOUS-GONFLAGE OU À UNE SURCHARGE PEUT CAUSER LA MORT OU DES BLESSURES GRAVES. RESPECTEZ LES RECOMMANDATIONS DU MANUEL DU PROPRIÉTAIRE OU LES SPÉCIFICATIONS SUR LA PLAQUETTE DES PNEUS DU VÉHICULE. UN MONTAGE INCORRECT RISQUE DE PROVOQUER L'EXPLOSION DE L'ENSEMBLE PNEU-JANTE.

NE DÉPASSEZ JAMAIS UNE PRESSION DE 40 PSI POUR ASSEoir LE TALON.

Précautions pour le montage des pneus

⚠ AVERTISSEMENT afin d'éviter des blessures.

Le montage des pneus ne doit être effectué que par des personnes qualifiées.

1. Nettoyez la jante. Lubrifiez la jante et le talon.
2. Assurez-vous de centrer le talon.
3. Écartez-vous du pneu pendant le gonflage.
4. Une fois que le talon est bien logé, gonflez à la pression recommandée.

Précautions spéciales pour les pneus radiaux en acier.

L'humidité retenue dans les pneus peut causer des dommages.

1. Entreposez les pneus dans un endroit sec.
2. Séchez les parois intérieures avant de les monter.
3. Gonflez avec de l'air froid et sec.

RISQUE DE CAPOTAGE DE VUS, CAMIONNETTES ET CAMIONS

En raison de leur dimension, de leur poids et de leur centre de gravité plus élevé, les véhicules utilitaires sport (VUS) et les camionnettes n'ont pas les mêmes caractéristiques de tenue de route que les voitures de tourisme. À cause de ces différences, la conduite inappropriée et non sécuritaire de ces véhicules augmente les risques

de capotage. Les modifications apportées à la dimension et au type de pneu, ainsi qu'aux roues ou à la suspension de votre VUS ou votre camionnette peuvent changer ses caractéristiques de tenue de route et augmenter les risques de capotage. Que votre VUS ou votre camionnette ait encore ses pneus, roues et suspension d'origine ou que ces pièces aient été modifiées, conduisez toujours prudemment, évitez les virages soudains ou prononcés, évitez les changements de voie soudains et respectez le code de la sécurité routière. Ne pas tenir compte de ces recommandations peut occasionner une perte de contrôle du véhicule pouvant causer un accident et des blessures graves ou la mort.

MONTE MIXTE

⚠ AVERTISSEMENT La conduite d'un véhicule avec des pneus de grandeurs et de types différents est dangereuse. En effet, ceci peut nuire à la tenue de route de votre véhicule, causant ainsi des blessures graves ou même un accident mortel. Consultez le manuel du propriétaire de votre véhicule, les spécifications sur la plaquette et un professionnel qualifié pour le remplacement adéquat de vos pneus. Sauf indication contraire du constructeur du véhicule, il est recommandé que tous les pneus soient de mêmes dimension, type et cote de vitesse. Ne montez jamais des pneus de dimension différente sur le même essieu, sauf pour l'usage temporaire d'une roue de secours. Lorsqu'il est nécessaire de remplacer un ou plusieurs pneus, la monte simultanée de deux pneus neufs sur un essieu ou sur tous les essieux contribue à optimiser les performances du véhicule et à éviter les pannes des systèmes mécaniques ou électroniques du véhicule (transmission, freinage antiblocage, antipatinage). Remplacement de moins de quatre pneus : Que votre véhicule soit à traction, à propulsion ou à transmission intégrale, si la traction de vos pneus arrière est réduite à cause de l'aquaplanage sur route mouillée, un dérapage par survirage peut survenir et entraîner une perte de contrôle, particulièrement dans un virage. Généralement, les pneus neufs répondent mieux à l'aquaplanage en raison de la profondeur de sculpture de la bande de roulement. Si les pneus neufs sont montés à l'arrière, il serait plus facile d'éviter le dérapage par survirage.

Par conséquent, si vous remplacez seulement un ou deux pneus à la fois :

- Deux pneus neufs doivent être posés sur l'essieu arrière.
- Un pneu neuf doit être jumelé avec un autre pneu existant dont la bande de roulement est la plus profonde, puis il faut poser les deux pneus sur l'essieu arrière. D'autres recommandations pourraient s'appliquer à certains véhicules. Suivez toujours les recommandations du fabricant du véhicule pour le remplacement et le montage des pneus. Consultez le manuel du propriétaire et la plaquette des pneus de votre véhicule.

DURÉE DE VIE UTILE D'UN PNEU

Il n'y a pas de règle absolue pour mesurer la durée de vie utile d'un pneu. Les pneus sont fabriqués avec divers types de matières premières et une variété de composés de caoutchouc ayant tous des propriétés différentes. Les pneus sont conçus et fabriqués selon des spécifications pour répondre à certaines exigences de conduite. Par contre, ils sont soumis à diverses

conditions telles que conditions météorologiques, entreposage et autres conditions d'utilisation, comme la charge, la vitesse, la pression de gonflage, l'entretien et l'état des routes. Comme tous ces facteurs ont une incidence sur la durée de vie utile d'un pneu, il n'est tout simplement pas possible de la prédire avec précision ou validité scientifique. Les pneus se dégradent indéniablement avec le temps, qu'ils soient utilisés ou non. Certains fabricants de pneus et de véhicules envoient des bulletins aux consommateurs les avertissant que les pneus devraient être remplacés six ans après leur date de fabrication. Certaines organisations de l'industrie en sont d'accord. Selon la gravité des conditions défavorables d'utilisation ou de non-utilisation, de nombreux pneus se dégradent assez rapidement nécessitant un remplacement en moins de 6 ans. D'autres, utilisés dans des conditions parfaitement favorables, peuvent servir au-delà des six ans.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les recommandations suivantes visent à donner aux consommateurs une idée de la durée de vie d'un pneu. Hankook insiste toujours et exige que les consommateurs entretiennent adéquatement et inspectent régulièrement leurs pneus. Même si l'entretien et l'inspection sont effectués de façon régulière, la plupart des pneus devront être remplacés en moins de 10 ans de leur fabrication, peu importe l'usure de la bande de roulement. Il est recommandé de remplacer les pneus après 10 ans de la date de fabrication, même s'ils n'ont jamais été utilisés. La date de fabrication peut être déterminée par le code (numéro de série) du Department of Transportation (DOT) imprimé sur le flanc du pneu. Le code DOT se termine en indiquant la semaine et l'année de fabrication. Par exemple, un pneu portant le code DOT 1GFN AVN 1408 a été fabriqué au cours de la 14^e semaine de 2008. Il faut faire inspecter les pneus régulièrement par des revendeurs de pneus qualifiés tout au long de leur vie. En outre, les pneus de plus de cinq ans doivent être inspectés au moins deux fois par an, voire plus fréquemment s'ils sont utilisés de façon excessive.

Il faut toujours rester vigilant quant à la performance des pneus, leur état, la pression de gonflage et tout autre problème susceptible de réduire sa durée de vie utile.

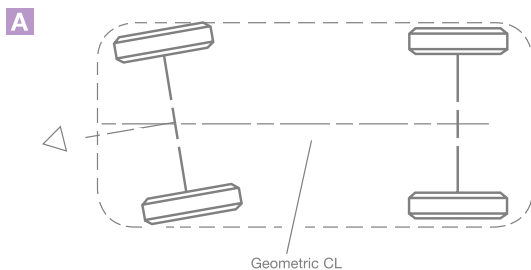
Il faut aussi entretenir les pneus correctement, en vérifiant les pressions de gonflage et en les inspectant régulièrement. Dans le cas contraire, on risque un détachement ou une perte de performance entraînant des dommages au véhicule, des blessures ou même la mort.

Pour les pneus de première monte, acquis lors de l'achat d'un véhicule neuf, il faut suivre toutes les recommandations du fabricant du véhicule.

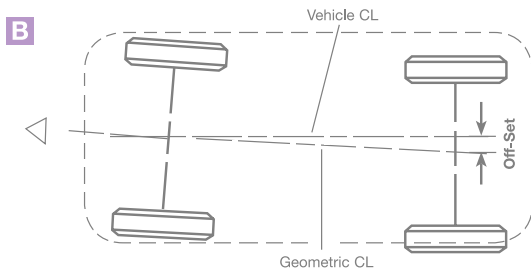
ENREGISTREMENT DES PNEUS

L'enregistrement de vos pneus est une mesure de sécurité importante puisqu'il permet au fabricant de vous avertir en cas de rappel. Lorsque vous achetez des pneus de remplacement, le revendeur vous fournira une carte d'enregistrement sur laquelle figurent les numéros d'identification des pneus. Ajoutez-y votre nom et votre adresse et postez-la rapidement. Certains

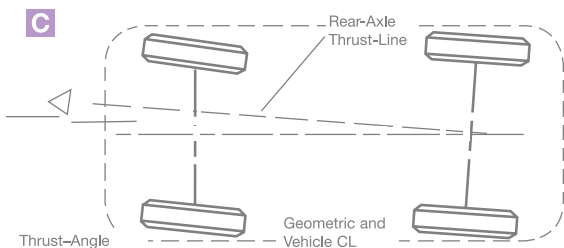
total en deux. Si l'écartement des deux roues arrière est nul (ce qui devrait être le cas), l'axe de poussée serait à 90 degrés de l'essieu arrière jusqu'au centre du véhicule.



Les axes médian et géométrique sont identiques pour un véhicule dont la géométrie est parfaitement réglée. - shown in **A**



Si l'essieu arrière est décalé d'un côté **B**, l'axe géométrique et l'axe médian forment un angle. .



Si l'essieu ou les roues arrière sont écartés d'un côté **C**, l'axe de poussée ne correspondra pas à l'axe médian et le véhicule tirera, dans ce cas, à gauche.

Un dérèglement de la géométrie se produit lorsque les systèmes de suspension et de direction ne fonctionnent pas à leurs angles souhaités. Un dérèglement de la géométrie est le plus souvent causé par l'affaissement des ressorts ou l'usure de la suspension (rotules, bagues, etc.) sur les véhicules plus anciens. Il peut également résulter d'un impact avec un nid-de-poule ou une bordure de trottoir ou d'un changement de la hauteur de caisse (abaissée ou relevée) sur tout véhicule, quel que soit son âge. Un mauvais réglage de la géométrie entraîne généralement une usure plus rapide des pneus.

CONTRÔLE DU VÉHICULE LORS D'UNE CREVAISON D'UN PNEU

Si un pneu éclate, vous pourriez entendre un bruit fort, sentir une vibration, et (ou) le véhicule pourrait tirer vers le côté du pneu en question. Il est très important de retirer lentement votre pied de l'accélérateur et de maintenir fermement le volant tout en restant dans votre voie. Une fois que le véhicule a ralenti et est complètement maîtrisé, appliquez doucement les freins, puis arrêtez-vous en toute sécurité sur l'accotement. Inspectez les pneus. Si l'un des pneus est crevé, manque de pression ou semble avoir un dommage quelconque, démontez-le et remplacez-le par le pneu de secours correctement gonflé. Des bosses pourraient indiquer un détachement de la carcasse et nécessiteraient une inspection par un technicien qualifié.

PATINAGE DES PNEUS

Il est dangereux de faire patiner une roue pour sortir un véhicule enlisé dans la boue, la neige, l'herbe mouillée ou sur une chaussée verglacée. Une roue qui patine à plus de 55 km/h (35 mi/h) tel qu'indiqué sur le compteur de vitesse peut, en quelques secondes, atteindre une vitesse assez élevée pour faire éclater le pneu. Dans certains cas, la vitesse de rotation d'une roue peut être deux fois supérieure à celle indiquée sur le compteur. Une roue qui patine pourrait blesser gravement ou atteindre mortellement toute personne qui se trouve à proximité du véhicule. Ne faites jamais patiner une roue à une vitesse dépassant 55 km/h (35 mi/h), tel qu'indiqué sur le compteur.

CONDUITE EN HIVER

Les pneus qui correspondent à la définition de pneu d'hiver de l'Association canadienne du pneu et du caoutchouc portent la mention **M/S**, **M+S** ou **M&S** moulée sur leur flanc. Les pneus qui ne portent pas cette mention ne sont pas recommandés pour la conduite en hiver. Bien que les pneus toutes saisons soient conçus pour assurer une performance fiable dans certaines conditions hivernales, l'utilisation de quatre pneus d'hiver est recommandée pour une performance optimale. Les pneus conçus pour utilisation dans des conditions hivernales rigoureuses sont marqués sur au moins un flanc des lettres "M" et "S" et sont également marqués d'un pictogramme représentant un flocon de neige dans une montagne.

ENTREPOSAGE DES PNEUS

Les pneus doivent être entreposés à l'intérieur dans un endroit frais et sec, sans aucun risque d'accumulation d'eau à l'intérieur. Évitez de ranger les pneus près de générateurs ou moteurs électriques ainsi que près de sources de chaleur, comme des tuyaux chauds. La surface utilisée pour l'entreposage doit être propre et exempte de toute trace de graisse, d'essence ou d'autres substances pouvant endommager le caoutchouc. Il ne faut pas garder des pneus sur un véhicule si celui-ci est remis pendant longtemps.

▲ AVERTISSEMENT Un entreposage non conforme peut endommager les pneus de façon invisible et donc causer par la suite des blessures graves ou mortelles.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SERVICE À LA CLIENTÈLE

Pour toute question ou préoccupation sur la garantie du produit, veuillez communiquer d'abord avec le revendeur Hankook le plus proche. Pour des renseignements à propos des revendeurs ou si votre question n'a pas été traitée à votre satisfaction, veuillez communiquer avec le service technique de Hankook Tire.

HANKOOK TIRE CANADA CORPORATION

Service technique

905 463 9802

30 Resolution Drive

Brampton, ON L6W 0A3

Pour en savoir plus sur la garantie, rendez-vous sur :
hankooktire.com/ca-fr

RÉGISTRE DE PERMUTATION DES PNEUS

■ PERMUTATION

■ ÉQUILIBRAGE

■ RÉGLAGE DE
LA GÉOMÉTRIE

Important : Vous devez effectuer la permutation selon ce calendrier pour valider la garantie de kilométrage contre l'usure!

10 000 KM - Réglage de la géométrie Date: _____

Permutation Équilibrage Réglage de la géométrie

Relevé du compteur kilométrique : _____

Vérifier la pression des pneus : _____

Revendeur : _____

Signature : _____

20 000 KM - Réglage de la géométrie Date: _____

Permutation Équilibrage Réglage de la géométrie

Relevé du compteur kilométrique : _____

Vérifier la pression des pneus : _____

Revendeur : _____

Signature : _____

40 000 KM - Réglage de la géométrie Date: _____

Permutation Équilibrage Réglage de la géométrie

Relevé du compteur kilométrique : _____

Vérifier la pression des pneus : _____

Revendeur : _____

Signature : _____

50 000 KM - Réglage de la géométrie Date: _____

Permutation Équilibrage Réglage de la géométrie

Relevé du compteur kilométrique : _____

Vérifier la pression des pneus : _____

Revendeur : _____

Signature : _____

30 000 KM - Réglage de la géométrie Date: _____

Permutation Équilibrage Réglage de la géométrie

Relevé du compteur kilométrique : _____

Vérifier la pression des pneus : _____

Revendeur : _____

Signature : _____

60 000 KM - Réglage de la géométrie Date: _____

Permutation Équilibrage Réglage de la géométrie

Relevé du compteur kilométrique : _____

Vérifier la pression des pneus : _____

Revendeur : _____

Signature : _____

Customer Copy

TIRES PURCHASED

PRICE PAID PER UNIT	
QUANTITY	
SIZE	
PATTERN	
DATE	
INVOICE NO.	
AUTHORIZED SIGNATURE	
INFLATION LBS. FRONT REAR	



IMPORTANT NOTICE

TO ENSURE VALIDATION OF TREADWEAR WARRANTY THIS CERTIFICATE MUST BE MAILED
TO HANKOOK TIRE WITHIN 30 DAYS FROM THE DATE OF PURCHASE.

TIRE ROTATION RECORD LIMITED TREADWEAR WARRANTY CERTIFICATE

Valid only in Canada



CUSTOMER NAME: _____

ADDRESS: _____

CITY: _____ PROVINCE: _____ POSTAL CODE: _____

WORK PHONE: _____ HOME PHONE: _____

CAR MAKE: _____ MODEL: _____ YEAR: _____

ODOMETER READING: _____ DATE: _____

DEALER NAME: _____

ADDRESS: _____

CITY: _____ PROVINCE: _____ POSTAL CODE: _____

PHONE: _____ Account No.: _____



Detach and return to Hankook Tire

Hankook Copy

TIRES PURCHASED

PRICE PAID PER UNIT	
QUANTITY	
SIZE	
PATTERN	
DATE	
INVOICE NO.	
AUTHORIZED SIGNATURE	
INFLATION LBS.	
FRONT	REAR

OWNER INFORMATION FOR LIMITED TREADWEAR WARRANTY CERTIFICATE

Print clearly and firmly. Information needs to be legible on both records. Valid only in Canada

CUSTOMER NAME: _____

ADDRESS: _____

CITY: _____ PROVINCE: _____ POSTAL CODE: _____

WORK PHONE: _____ HOME PHONE: _____

CAR MAKE: _____ MODEL: _____ YEAR: _____

ODOMETER READING: _____ DATE: _____

DEALER NAME: _____

ADDRESS: _____

CITY: _____ PROVINCE: _____ POSTAL CODE: _____

PHONE: _____ Account No.: _____



IMPORTANT NOTICE

TO ENSURE VALIDATION OF TREADWEAR WARRANTY THIS CERTIFICATE MUST BE MAILED TO HANKOOK TIRE WITHIN 30 DAYS FROM THE DATE OF PURCHASE.



**Hankook Tire Canada Corp.
30 Resolution Dr.
Brampton, ON L6W 0A3**



Hankook Tire Canada Corp.
30 Resolution Drive
Brampton, ON L6W 0A3
905 463 9802